

Assemblée Générale du SNFA - juin 2019

Rapport moral du Président Bruno Léger

Chers collègues et néanmoins amis, Mesdames, Messieurs,

Après la fête mémorable d'hier, je suis heureux de vous accueillir pour cette AG 2019 dans les locaux rénovés du 10 rue du Débarcadère, locaux de la Fédération Parisienne du Bâtiment, dans laquelle nous avons nos bureaux. C'est l'occasion pour vous de redécouvrir ces locaux, par exemple le club du 2^{ème} où nous irons tout à l'heure, sachant que 2 entreprises adhérentes du SNFA ont réalisé les façades et les cloisons.

Plusieurs événements lors de cette AG : c'est la première de **Sandra**, et la dernière de **Jean Luc**, je vais bien sûr en parler tout à l'heure, et **Jacques Chanut**, Président de la FFB nous fait l'honneur de venir nous parler en fin de matinée. J'en suis particulièrement heureux, tant Jacques Chanut a été un défenseur infatigable de la fenêtre pour le dossier du CITE en 2018. Je crois qu'il méritera une standing ovation tout à l'heure. Ses sujets de préoccupations restent nombreux, par exemple encore et toujours l'évolution du CITE, mais ce n'est pas tout. C'est le moment de réfléchir aux questions que vous pourriez aussi lui poser, par exemple nos amis journalistes spécialisés ici présents.

L'évolution de notre syndicat présente de nombreux motifs de satisfaction, mais je vais d'abord me concentrer sur l'évolution des **grands dossiers stratégiques** pour nos métiers et nos entreprises.

Nous sommes in extremis restés dans le **CITE**, une décision du président Macron, lui-même, dans une période trouble sur fond de crise des gilets jaunes. Certes les incitations sont drastiquement réduites : 15 %, changement de fenêtres à SV, plafonnement à 100€. Je rappelle que les deux derniers points ont été des propositions du Pôle fenêtre, pour se concentrer sur les vraies passoires thermiques, limiter la dépense pour le budget de l'état, et éradiquer la mauvaise rumeur selon laquelle le CITE sert à se payer des fenêtres ou des portes chères.

3 personnes ont démontré un acharnement contre vents et marées, et n'ont pas baissé les bras : Jacques Chanut, j'en ai parlé, Dominique Lamballe, notre président de la section F et P, et Jean Luc.

Il était fondamental des rester dans le CITE, même avec des incitations beaucoup plus faibles : il en va de notre réputation. Nous devons figurer parmi les actes de rénovation énergétiques reconnus comme efficaces, et présentés comme tels

par les organismes officiels, DHUP, DGEC, ADEME... dans le cas contraire nous avons des ministres qui parlent à la radio pour expliquer que cela ne sert à rien de changer ses fenêtres.... Rester dans le CITE permet de sauver RGE, car nos installateurs sont la première famille de professionnels RGE (32000 sur 70 000). Rester dans le CITE permet de conserver les valeurs de références du marché pour les U et S, et enfin je rappelle que la TVA à 5,5 % est valable pour les produits appartenant au champ du CITE, petit détail !!

La grande question maintenant est de savoir ce qui va se passer en 2020. Réponse peut-être tout à l'heure.

Parlons environnement

Le projet ALU + C -, mené conjointement par le SNFA et le GFA, avance : le référentiel existe, tous les extrudeurs du GFA ont entamé la démarche et passé avec succès les audits. Grâce à cette démarche nous avons pu baisser la teneur en carbone de notre matériau alu, passant de 8,5 à 6,7 kg de carbone par kg d'aluminium. C'est le chiffre que nous utilisons pour l'élaboration de nos FDES, fenêtres et façades rideaux, en ce qui concerne les 60 % d'aluminium primaire, les autres 40 % étant issus du recyclage.

Je rappelle que pour bénéficier des FDES collectives, les adhérents du SNFA devront démontrer que leur produit s'intègre dans le cadre de validité de la FDES et par ailleurs fournir l'attestation de conformité aux critères de la démarche ALU + C-, remis par le fournisseur de profilés.

Cette démarche est un bel exemple d'action collective, de notre filière alu. En effet les deux organisations ont travaillé depuis deux ans pour que l'ensemble de la filière menuiserie et façade soit en mesure de répondre aux enjeux carbonés du bâtiment, conformément à la prochaine RE2020 : l'un par la mesure de son empreinte carbone liée au procédé d'extrusion, l'autre par l'engagement des fabricants via les FDES collectives du SNFA, tout ceci faisant l'objet d'une traçabilité auditée.

C'est pourquoi nous communiquerons ensemble cet automne pour faire connaître notre démarche à tout notre environnement professionnel concerné.

Dans la démarche ALU + C -, il y a aussi le volet recyclage : L'immense avantage de l'aluminium est que c'est un matériau recyclable à l'infini et sans modification de ses propriétés intrinsèques, ceci je ne vous l'apprends pas.

La filière de recyclage des métaux existe en France. Plus nous pourrons la développer, voire l'organiser, particulièrement pour la déconstruction de bâtiments, plus nous pourrons faire monter le chiffre de matériau recyclé pris en compte dans le calcul.

La démarche Alu+C- participe donc aussi à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets enfouis issus de la déconstruction. Elle tend à favoriser des boucles courtes

de recyclage au niveau local afin que de l'aluminium issu de la déconstruction des bâtiments puisse redevenir un profilé en aluminium.

Le recyclage est enfin la base du module D, pris en compte dans le calcul de l'ACV du bâtiment. Avec les autres métaux, nous travaillons à la prise en compte du module D à 100 %, contre 30 % aujourd'hui, toujours dans le cadre de la future RE 2020. C'est là encore un enjeu clef pour que l'avantage de recyclabilité des certains matériaux soit pris en compte à sa juste valeur.

Comme vous pouvez le constater c'est une démarche multiforme, qui ne fait que commencer !!

Le passage de 8,5 à 6,7 est un premier pas.... De même que le chiffre de 40 % de prise en compte de matériau recyclé. C'est un beau premier pas car c'est un pas collectif. L'enjeu de l'environnement, qui commence avec la RT 2020, mais qui va bien au-delà, est l'enjeu de notre profession toute entière, apportons-lui une réponse **COLLECTIVE**. C'est la somme de toutes nos compétences, **celles de nos entreprises et celles du SNFA et du GFA**, qui nous permettra d'apporter la meilleure réponse et de tirer toute la profession vers le haut.

Dans nos FDES, un autre point changeait par rapport aux FDES précédentes : **la durée de vie prise en compte**.

Nous sommes partis dans ces nouvelles FDES sur une durée de vie de 50 ans des structures aluminium, pour tous nos produits et tous nos marchés, nous inspirant en cela d'EPD existant sur le marché allemand, contre 30 ans dans les précédentes FDES.

Bien que nos FDES aient été acceptées officiellement par notre vérificateur, et donc publiées sur la base INIES, cette approche nous a causé de très gros soucis ces derniers mois. Plusieurs membres de l'UFME, concepteurs de leur produit aluminium et donc ayant travaillé leur propre FDES, ont attaqué notre approche sur la durée de vie. Et ont obtenu gain de cause : le COPIL INIES nous a demandé de retirer nos FDES, et de retravailler sur la base d'une durée de vie de 30 ans.

Je vais dire pudiquement que cela a entraîné du flottement dans nos relations avec l'UFME pendant quelques semaines. Mais nous nous sommes réunis, soit dans le cadre du Pôle fenêtre, soit entre les 2 bureaux, pour trouver une issue à cette crise.

Ces derniers jours, toujours dans le cadre du Pôle Fenêtre, nos permanents ont conçu une position commune, qui clarifie la position de tous sur la durée de vie de référence dans les FDES fenêtre : 30 ans pour les fenêtres classiques, 50 ans pour les fenêtres dans les bâtiments faisant l'objet d'une maintenance régulière, avec éventuellement remplacement de composants.

Vous comprenez que cette deuxième catégorie concerne l'essentiel de nos ouvrages aluminium dans le tertiaire, dont le poids carbone peut représenter une part importante

du poids carbone du bâtiment, beaucoup plus que dans le logement. Garder 50 ans pour ces produits est donc crucial.

Je me réjouis de cette position commune. Sur cette base nous allons essayer de convaincre tous nos interlocuteurs, dans les semaines qui viennent, et refaire nos FDES le plus vite possible. La voix du Pôle Fenêtre de nouveau uni, aura autrement plus de poids que notre seule voix.

Je voudrais maintenant aborder le sujet **QUALIMARINE** : une des très grandes avancées de l'année écoulée.

L'année dernière j'avais commencé à vous sensibiliser en vous disant : « nous serons actifs pour défendre QUALIMARINE, car c'est lui le label reconnu et souhaité par le marché ». Je vous rappelle que l'organisation suisse QUALICOAT a exigé que nous lui cédions QUALIMARINE. Les anciens dans cette salle, dont je fais partie, savent que QUALIMARINE, plus exigeant que QUALICOAT, a permis de sauver la profession au début des années 90, lors de la crise de la corrosion filiforme.

Là encore la filière française de l'alu, réunie, a fait front. L'ADAL, soutenue par le SNFA a décidé de prendre son indépendance vis-à-vis de QUALICOAT. L'ADAL a fait de QUALIMARINE un label de qualité de laquage à part entière, depuis le 1^{er} janvier 2019, avec des directives sur tout le process, audité par le CEBTP. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous, les acteurs français de la filière alu, nous nous occupons nous-même de la qualité du laquage de nos ouvrages, sans dépendre d'un organisme international.

Je tiens à féliciter l'ADAL et son Président Gilles Person pour la quantité et la qualité du travail effectué.

Mais le travail n'est pas fini. Il faut maintenant faire la promotion de QUALIMARINE. Nous devons faire en sorte, le plus vite possible, que la marque demandée par les MO ou MOE, sur le marché français, soit **exclusivement QUALIMARINE**. Le risque est que ces donneurs d'ordre, continuent à demander les 2, par commodité, obligeant notre filière et en particulier nos laqueurs à maintenir les 2 labels, ce qui est compliqué et coûteux.

Mon message est donc : nous avons fait la moitié du chemin, et c'est surtout l'ADAL qui l'a fait, nous le SNFA devons maintenant nous occuper avec nos clients de la deuxième partie du chemin.

Dernière grande avancée de l'année dont je vais parler : la mise en place d'une démarche **conformité aux règles d'éthique et concurrence**. Là encore ceux d'entre vous qui étaient présents l'année dernière se souviennent que j'avais

longuement parlé de Compliance, conformité en français, dans la dernière partie de mon rapport moral.

J'avais posé une question fondamentale, écoutez là bien : **le respect des règles de compliance est il antinomique du travail collectif qui est l'essence même de l'action syndicale ?**

La réponse positive a été apportée par le cabinet d'avocats LEA, qui a réalisé un audit de fonctionnement opérationnel du SNFA en décembre dernier. Ce cabinet n'a trouvé aucun indice de pratiques qui puissent contrevenir à la loi, aucune violation avérée des règles du droit de la concurrence ou de la lutte contre la corruption.

Le cabinet nous a fait plusieurs recommandations, que nous avons mises en œuvre pour le début de l'année : nous avons révisé le Règlement intérieur, rédigé une Charte éthique et Concurrence et une note de sensibilisation aux échanges d'information. Chaque adhérent doit premièrement signer ces deux documents, et deuxièmement demander à ses collaborateurs participant aux réunions syndicales de signer un engagement de toujours respecter au sein du SNFA les règles d'éthique et de concurrence.

Si vous ne l'avez pas encore fait, et à priori vous êtes assez nombreux, je vous incite à le faire dès lundi.

Pour conclure, je suis très content que cet audit ait mis en évidence la conformité de notre fonctionnement, et nous ait permis d'établir de nouvelles « bonnes pratiques » administratives de nature à rassurer tous nos adhérents.

Venons en maintenant à la vie de notre syndicat.

A tout seigneur tout honneur. Je vais à mon tour vous parler de Jean Luc. André LIEBOT l'a fait hier, lors de notre soirée, c'est lui qui t'avait embauché, JL, il y a 18 ans. Je vais parler moi de notre collaboration depuis 2015, année de ma première élection.

Nous avons eu une collaboration exemplaire : simple, efficace, quotidienne. Actif aux SNFA depuis de nombreuses années, je connaissais ta connaissance encyclopédique de notre métier. Ce que j'ai découvert c'est ta ténacité. Les sujets syndicaux sont compliqués et parfois frustrants, car forcément politiques et soumis à de nombreux aléas. Jean Luc raisonne simplement, garde le cap envers et contre tout, ne se laisse pas abattre. Le soir, le week-end il reprend le sujet, rédige une note, rappelle un interlocuteur. Beaucoup abandonneraient, pas lui. L'exemple ultime est bien sûr le CITE : chaque année JL a déplacé des montagnes, mais en 2018 particulièrement, j'en ai été avec Dominique le témoin quotidien, et son action a largement contribué au résultat positif.

Autre exemple : la démarche compliance dont j'ai parlé à l'instant. Tu aurais pu dire : je laisse cela à mon successeur. Tu as mis un point d'honneur à mener la démarche,

ce qui fut beaucoup de travail, dans un délai record, pour un vote lors du CA de décembre et une application en 2019 : chapeau.

Alors non Jean Luc n'est définitivement pas de ces délégués généraux qui savent prendre le soleil et procrastinent, pour utiliser un mot à la mode. Jean Luc est vraiment du genre à prendre un sujet et taper dedans, et c'est bien sûr son passé de dirigeant d'entreprise qui ressortait en ces occasions.

Gérer un syndicat demande beaucoup de relations interpersonnelles, dans de multiples réunions avec de nombreux participants. Jean Luc a toujours su nous gérer, nous les adhérents, avec le sourire mais en restant ferme sur ses convictions. Il a également su créer de belles occasions de **convivialité**, et nous garderons tous longtemps le souvenir des voyages, CA ou autres AG, à la convivialité particulièrement réussie, et qui participent au bonheur que nous avons à travailler dans cette profession.

Pour terminer je pense comme beaucoup que l'action collective du SNFA pour la défense et la promotion de notre matériau a été exemplaire et a permis sans aucun doute à l'aluminium de prendre de la part de marché dans nos catégories de produit. Jean Luc a été la cheville ouvrière, avec l'équipe qu'il a constituée autour de lui, de cette action. Jean Luc, au nom de tous les adhérents, de toutes les sections, qui grâce à ton action ont connu **plus de croissance et de rentabilité : un immense merci** ...

Et maintenant je souhaite la bienvenue à **Sandra Bertin**, la nouvelle déléguée générale du SNFA. J'ai dit l'année dernière : remplacer JL va être difficile. Ce n'était pas une figure de style ! nous avons mandaté une chasseuse de tête habituée à ce type de poste, et procédé à une démarche collective de sélection.

Et je suis particulièrement heureux de vous dire que oui nous avons trouvé la déléguée générale de nature à succéder à JL.

Sandra a commencé sa carrière dans la fenêtre, chez un adhérent du SNFA ! elle connaît de nombreuses facettes du bâtiment. Certes, Il lui faudra du temps pour maîtriser tous les dossiers, mais JL n'est pas loin, et Sandra apprend vite ! surtout, depuis presque 3 mois maintenant, dans une période et des dossiers difficiles, j'ai pu constater la forte personnalité de Sandra, son implication, son habilité mais aussi son autorité pour emporter la décision et conclure une réunion délicate. Elle non plus ne se laisse pas abattre et ne lâche pas le morceau.

Sandra je te souhaite de te plaire dans notre profession, entourée par les formidables adhérents intelligents et sympathiques que nous sommes.

J'ai beaucoup parlé et ne vais pas parler de toutes les sections et commissions. Les Présidents vont le faire.

2 dernières remarques cependant.

Tout d'abord je remercie Bruno Vincendeau d'avoir accepté de reprendre la Présidence de la section historique du SNFA, la section Fenêtre et façade. Laurent Garrigues a démissionné pour se consacrer à son entreprise, et Bruno a accepté de repiquer le temps de la fin du mandat en cours. Bruno merci de ton engagement au service de notre profession, je sais que cela te demande du courage dans un emploi du temps surchargé.

Enfin je voudrais vous parler de **formation**. Nous en parlons chaque année, toutes les formations de l'éducation nationale spécialisées dans nos métiers souffrent d'un manque d'élèves. Quant à nous, nous manquons tous de personnels qualifiés dans nos bureaux d'étude ou dans nos usines. Je sais que c'est un paradoxe avec un taux de chômage à 8,5 % mais c'est pourtant notre réalité quotidienne. Donc former les jeunes à nos métiers est tout simplement une question de survie.

Qu'attendons-nous pour nous mobiliser vraiment ?

La bonne nouvelle est la naissance d'une nouvelle License Ingénierie de Façades, près de Biarritz, à Anglet, au sein du lycée Cantau.

Sans aucun doute je demande à Sandra de mettre la formation au sommet des priorités du syndicat, avec l'aide de la nouvelle présidente de la commission Environnement, Nicole Perez.

L'aboutissement pour les anciens que nous sommes est de voir des jeunes rejoindre nos professions, et encore plus s'épanouir dans nos actions collectives !

Car seule l'action collective est belle....

Je vous remercie de votre attention